



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
-ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

94

Conseil des Droits de l'Homme 22^{ème} session de l'Examen Périodique Universel (EPU) Examen des Etats-Unis d'Amérique

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo souhaite la bienvenue à la délégation américaine et la félicite pour la mise en œuvre de certaines recommandations issues du premier cycle de l'EPU.

Nous nous réjouissons notamment des mesures prises pour la promotion des droits des populations autochtones et des initiatives menées par le Gouvernement fédéral afin de mettre en place un système de couverture sanitaire pour les moins nantis.

Néanmoins, des efforts sont à redoubler pour sortir le pays d'une situation des discriminations dans tous les domaines et une forte volonté politique s'impose pour se conformer à plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

D'où les recommandations suivantes :

- Assurer aux forces de sécurité une éducation soutenue aux droits de l'homme afin d'endiguer les assassinats, la brutalité et le recours excessif à la force à l'encontre des minorités raciales et ethniques, essentiellement des Afro-Américains ;
- Envisager de créer rapidement une institution nationale des Droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris ;
- Renforcer le secteur de la justice afin d'éviter la sentence de mort à des personnes condamnées à tort, et reconsidérer l'utilisation des méthodes qui causent des douleurs cruelles dans l'application de ladite sanction.
- Prendre l'option de ratifier les Conventions internationales pertinentes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Je vous remercie pour votre attention.

Par Sébastien MUTOMB MUJING
Chargé d'Affaires a. i.